

La peine de mort est-elle moralement justifiable et juridiquement légitime ? Est-il possible de mettre en cause le fondement du droit souverain à condamner à mort ? À partir d'une analyse des différents modèles philosophico-politiques justifiant le pouvoir, et afin de problématiser le rapport entre le pouvoir souverain et la peine capitale, cet ouvrage tend à mettre en lumière la manière dont la source de légitimation du « pouvoir de donner la mort » a été défendue, tout au long des siècles, par la reconnaissance d'une base théologique à l'autorité. La tentative de déconstruire le lien entre théologie et politique et l'ouverture sur une vision normativiste du pouvoir constituent, au contraire, la base théorique de l'argumentation abolitionniste. À travers un travail théorique minutieux, mettant en lumière les insuffisances de la position favorable à la peine de mort ainsi que le concours d'éléments étrangers à la théorie du droit - tels que l'aspect rituel-sacrificiel - pour justifier l'exécution capitale, cette étude montre que si l'on place la dimension transcendante du pouvoir souverain avant l'identité morale de l'individu, alors la mise à mort du criminel peut être justifiée. Au contraire, une idée différente de la constitution du sujet impose de chercher un fondement ultime à l'inviolabilité de l'individu contre le pouvoir lui-même et donc de conclure à l'inadmissibilité morale de mettre à mort un homme, quel que soit le crime qu'il ait commis.